



# 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la Jeunesse

Kyiv, Ukraine  
10-11 octobre 2008

«L'avenir de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe : Agenda 2020 »

## **Document de référence**

Elaboré par le Secrétariat – Direction de la Jeunesse et du Sport  
Consultant : Dr. Gavan Titley



## Table des matières

1. Introduction.....	page 4
2. La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe et ses réalisations.....	page 4
3. Mise en œuvre des priorités énoncées dans la Déclaration de Kiev : éléments pour une stratégie.....	page 7
4. Approches, méthodes et instruments du secteur jeunesse : questions pour l'avenir.....	page 16
5. Conclusion.....	page 17
Annexe I : Les jeunes dans l'Europe d'aujourd'hui.....	page 18
Annexe II : Carte d'identité du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.....	page 22
Annexe III : Liste des principaux textes du Conseil de l'Europe relatifs à la jeunesse.....	page 27

## **1. Introduction**

Après presque 40 ans d'activité du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, la 8<sup>e</sup> Conférence des ministres européens responsables de la jeunesse, qui portera sur « l'avenir de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe : Agenda 2020 » (Kiev, Ukraine, 10-11 octobre 2008), sera l'occasion de faire le point sur les atouts du secteur jeunesse et de cerner les enjeux futurs à relever. La Déclaration élaborée en vue de cette Conférence définit les grandes priorités de la politique et de l'action futures du Conseil de l'Europe dans ce domaine, à savoir :

- les droits de l'homme et la démocratie ;
- vivre ensemble dans des sociétés plurielles ;
- l'inclusion sociale des jeunes.

La Déclaration et le présent document établi par le Secrétariat du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe sont des éléments essentiels de la contribution du secteur au Plan d'action adopté par le Troisième Sommet du Conseil de l'Europe (Varsovie, mai 2005). Le document vise à renforcer la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration, ainsi que les activités correspondantes des dix prochaines années, en exposant le contexte, les points à examiner, les références indispensables et les questions urgentes. Il est également censé servir de schéma directeur pour d'éventuelles analyses et adaptations ultérieures, par les acteurs du secteur jeunesse, notamment les organes de cogestion, au fil de la mise en œuvre de la Déclaration par des programmes d'action. En outre, il se propose de placer les recommandations contenues dans la Déclaration dans leur contexte en présentant les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes et le secteur jeunesse, les acquis de ce dernier et les instruments dont il dispose pour relever les défis, ainsi que les questions qui restent en suspens.

Cette évaluation et cette redéfinition des activités dans le domaine de la jeunesse interviennent à un moment où la conjugaison des facteurs démographiques et politico-économiques fait de la politique de la jeunesse et des jeunes une priorité qui transcende largement le domaine de la jeunesse. La Conférence 2008 des ministres de la Jeunesse à Kiev offre ainsi au secteur jeunesse une occasion majeure de montrer l'intérêt de son savoir-faire et de son expérience pour l'action future d'un Conseil de l'Europe en pleine évolution.

Bien que le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe fasse l'objet d'un chapitre spécifique du Plan d'action adopté par le Troisième Sommet, la nature transsectorielle des questions touchant à la politique de jeunesse et la portée transversale de la politique et du travail de jeunesse impliquent pour le secteur jeunesse l'obligation de réfléchir à la manière dont il peut concourir à la mise en œuvre des priorités du Plan d'action. L'importance que celui-ci accorde à la protection et à la défense des droits de l'homme, à l'intégration et à la cohésion sociales, ainsi qu'à l'interculturalisme en Europe, à la citoyenneté et à la participation, offre un cadre fécond pour consolider et développer la contribution de la politique et des activités de jeunesse à la mission institutionnelle.

## **2. La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe et ses réalisations**

Bien que l'élaboration d'une politique de jeunesse n'ait pas fait expressément partie des objectifs du secteur jeunesse à ses débuts, elle est devenue l'une de ses fermes priorités, et une spécialité dont l'influence s'est étendue à toute l'Europe. Fondamentalement, l'approche du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en matière de politique de jeunesse vise à *encourager la participation des jeunes en tant que citoyens et à faciliter leur transition – souvent délicate – vers l'autonomie*. Un rapport d'expert<sup>1</sup> paru en 2003 sur les indicateurs de la politique de jeunesse a défini les idées régissant la politique de jeunesse comme suit : (a) apprentissage (tout au long de la vie) (b)

---

<sup>1</sup> DJS/YR/YPI (2003) 1, mars 2003

intégration/cohésion sociale (c) citoyenneté et participation et (d) sécurité, santé et bien-être. Il y a donc tout lieu de supposer que la politique de jeunesse n'envisage pas les jeunes et les questions les concernant comme des problèmes à résoudre – approche exigeant l'adoption d'une stratégie « urgentiste » – mais opte pour une approche globale et transversale s'étendant à tous les domaines politiques et poursuivant des objectifs clairs et précis qui puissent être évalués. Ceux qui décident des politiques de jeunesse peuvent également prouver leur volonté d'œuvrer « pour, par et avec les jeunes » en les associant à l'élaboration desdites politiques auxquelles ils donneront du sens en les fondant sur des faits et en les soumettant à une évaluation scientifique.

Dans l'approche du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, la politique de jeunesse poursuit des objectifs multidimensionnels : elle entend assurer le bien-être des jeunes, leur offrir des possibilités d'apprentissage qui les intéressent, augmenter la probabilité de réussite de leur intégration dans la société et de leur transition vers l'autonomie, et leur permettre de jouer un rôle dans le processus décisionnel et la société civile. Une série de principes dont devrait s'inspirer toute élaboration de politique se voulant rationnelle vient étayer ces objectifs multiples portant sur les divers aspects de la vie des jeunes. Comme l'affirme le rapport de synthèse *Soutenir les jeunes en Europe : principes, politiques et pratiques*, « les conceptions larges de la 'politique de jeunesse' incluent non seulement les politiques visant directement les jeunes, mais également les initiatives politiques au sein d'autres secteurs de la politique qui touchent les jeunes, d'une manière ou d'une autre » (Williamson 2002 :15). Cette idée fondamentale laisse entrevoir les principes régissant l'élaboration des politiques de jeunesse :

1. Les politiques de jeunesse sont **transsectorielles** et recouvrent des domaines tels que l'accès à l'éducation et au marché du travail, les droits sociaux et économiques, les droits culturels et la production culturelle, l'apprentissage tout au long de la vie et l'éducation non formelle, le logement, la citoyenneté, les loisirs, la justice pénale, la santé, la sexualité, les modes de vie et la reproduction, la mobilité, le service militaire et l'objection de conscience, et bien d'autres encore ;
2. L'hétérogénéité verticale (âge) et horizontale (possibilités socioéconomiques et mode de vie) des jeunes suppose que les politiques de jeunesse soient **basées sur les faits**. Dans le secteur de la jeunesse, on a parlé d'un « triangle magique » reliant les réseaux de recherche aux pouvoirs publics et aux acteurs de la société civile représentant les jeunes et autres bénéficiaires des politiques de jeunesse ;
3. Les politiques de jeunesse respectent l'action des jeunes, en admettant qu'ils rencontrent des obstacles particuliers en fonction de leur situation et de leurs possibilités.

Ces dernières années, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe a acquis un grand savoir-faire en matière de politique de la jeunesse, que ce soit dans le domaine de l'éducation non formelle ou de l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux droits de l'homme et l'apprentissage interculturel. Ce savoir-faire, qui a permis d'élaborer une multitude d'instruments et de programmes, s'est concrétisé par un ensemble de réalisations essentielles pour les travaux futurs du secteur jeunesse, notamment :

- *Un partenariat démocratique : une expérience unique en son genre de dialogue avec les organisations et réseaux de jeunes*

***Le secteur jeunesse a fait des jeunes de la société civile des partenaires essentiels, comme en témoignent le système de cogestion et la spécificité des Centres européens de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, qui soutiennent tout un éventail d'activités conçues et mises en œuvre par des jeunes.***

- *Un engagement authentique : la capacité de promouvoir l'engagement des jeunes envers les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe*

**La place centrale qu'occupent les droits de l'homme, la citoyenneté et l'apprentissage interculturel dans les activités du secteur jeunesse a toujours concordé avec les préoccupations et engagements politiques des jeunes en Europe. Les campagnes de 1995 et de 2007 contre le racisme et l'intolérance ainsi que les divers matériels pédagogiques et de formation conçus dans ce cadre témoignent de la capacité de mobilisation des militants, mais aussi des intervenants éducatifs. L'acquisition d'un savoir-faire mondialement reconnu dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme repose sur une stratégie de diffusion de ressources pédagogiques telles que COMPASS, une offre de formation diversifiée et la constitution d'un réseau de praticiens de l'éducation aux droits de l'homme à travers l'Europe.**

- *Politique de jeunesse : l'élaboration d'un cadre de référence et de normes communes*

**Ce cadre a été conçu en utilisant différents instruments et processus. Les sept Conférences des ministres européens responsables de la jeunesse ont permis d'élaborer un cadre pour la politique de jeunesse et de définir des approches pour certaines questions – les jeunes en tant qu'acteurs de la prévention de la violence, par exemple. La Déclaration de la 6<sup>e</sup> Conférence (Thessalonique) mérite d'être mentionnée plus particulièrement, car elle énonce des objectifs communs généraux pour une politique à l'échelle du Conseil de l'Europe. Cette vision européenne est assortie d'un souci de tenir compte de la dimension nationale, à travers le processus d'évaluation des politiques nationales de jeunesse.**

- *Un engagement interinstitutionnel : le développement permanent de la coopération avec l'Union européenne*

**Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne partagent les mêmes valeurs, les mêmes priorités fondamentales et les mêmes objectifs dans le domaine de la jeunesse ; ils se sont attaché l'un et l'autre ces dernières années à mettre en place un cadre commun et durable dans lequel inscrire une stratégie cohérente en la matière. Ce partenariat apporte une valeur ajoutée aux programmes et aux activités des deux parties prenantes tout en renforçant la coopération et les synergies. Le modèle de coopération mis en place dans le secteur jeunesse est unique en son genre, en ce qu'il porte sur l'ensemble d'un secteur politique sans délimitation régionale. C'est ce qui fait sa spécificité et c'est une bonne pratique au regard du Mémorandum d'accord signé par les deux institutions et des recommandations du rapport Juncker.**

- *Une base factuelle : la capacité d'apporter un savoir-faire pour la recherche dans ce domaine*

**La recherche dans le domaine de la jeunesse, qui est une tradition pour le secteur jeunesse – et qui a pris, tout récemment, une nouvelle dimension avec les travaux thématiques engagés dans le cadre du partenariat avec la Commission européenne – contribue activement au « triangle magique » reliant l'éducation des jeunes, l'élaboration des politiques et la recherche et vise à étayer et à renforcer l'élaboration de politiques basées sur les faits dans divers domaines. Le réseau de chercheurs, la production de recueils et de rapports de recherche et la mise à disposition de ces travaux par le biais du Centre européen de ressources sur les politiques de jeunesse (CERPJ) apparaissent donc comme autant de ressources essentielles.**

- *Prôner la qualité : la capacité d'élaborer des normes et des instruments de qualité dans le domaine de l'éducation et de la formation/travail de jeunesse*

**L'éducation non formelle évolue et se développe au fur et à mesure « sur le terrain », mais c'est par des activités de qualité qu'elle conserve son utilité pour les jeunes. L'offre de**

**formation et le large éventail de ressources pédagogiques du secteur jeunesse – les boîtes à outils, par exemple – permettent à un vaste réseau d'intervenants de dispenser dans toute l'Europe une éducation réflexive, adaptée aux besoins. Le secteur jeunesse a également ouvert la voie en promouvant la reconnaissance de l'éducation non formelle et l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie dans les conditions actuelles du marché du travail.**

- *Une démarche d'intégration : un rôle proactif dans le développement de la coopération transsectorielle au sein du Conseil de l'Europe*

**Pour le secteur jeunesse, il était de la plus haute importance de faire de la politique de jeunesse un impératif politique transversal. C'est ce qui l'a amené à jouer un rôle actif en coopérant et en engageant des actions communes avec d'autres secteurs de l'institution, notamment dans les domaines où les jeunes s'investissent plus particulièrement, par exemple, avec la Commission des migrations de l'Assemblée parlementaire. Le secteur jeunesse apporte aussi un savoir-faire et un éclairage précieux dans des domaines comme l'éducation et les droits de l'homme.**

### **3. Mise en œuvre des priorités énoncées dans la Déclaration de Kiev : éléments pour une stratégie**

#### **A) Droits de l'homme et démocratie**

L'expérience acquise en matière d'éducation aux droits de l'homme sera importante pour aider les jeunes à défendre les droits de l'homme et la dignité humaine dans de nombreuses sociétés où les droits de l'homme sont, dans le meilleur des cas, insuffisamment respectés. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme, notamment des activités décentralisées telles que les formations nationales et régionales ou les projets pilotes locaux soutenus par le Fonds européen pour la jeunesse, devraient être consolidés et, le cas échéant, exploités pour d'autres priorités de travail. Les innovations liées au développement de nouvelles ressources et méthodes pédagogiques (*Compass, Compasito, la Bibliothèque vivante et Gender Matters notamment*) constituent une base solide pour renforcer le rôle du secteur jeunesse dans le domaine des droits de l'homme et de l'éducation aux droits de l'homme dans les différents Etats membres.

De toute évidence, il convient de continuer à œuvrer dans ce domaine, mais en s'employant aussi à apporter des réponses- aux questions liées à l'accès des jeunes aux droits de l'homme. Dans nos sociétés européennes contemporaines, les priorités incluent l'égalité des chances et la non-discrimination, les droits sociaux, le droit à la participation et à l'expression et l'égalité d'accès aux informations pertinentes. Les droits de l'homme et la démocratie, qui sont au cœur de la mission du Conseil de l'Europe, doivent inspirer notre politique de jeunesse de deux manières : en nous amenant d'une part à considérer les interventions des jeunes du point de vue des droits de l'homme et, d'autre part, à poursuivre et élargir nos travaux sur la participation des jeunes et la citoyenneté démocratique.

Le secteur jeunesse a une longue expérience du second point, notamment grâce à son système original de cogestion, dans lequel les représentants des gouvernements et de la jeunesse disposent du même nombre de voix. Les activités organisées par la Direction de la Jeunesse et du Sport, en collaboration avec des organisations partenaires et/ou avec le soutien du Fonds européen pour la jeunesse, ainsi que la promotion et l'application de la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale et les partenariats établis avec la Commission européenne, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et des acteurs locaux et régionaux viennent renforcer la solidité de cette assise. Divers matériels pédagogiques ont été élaborés afin de mieux faire comprendre ce que signifient les notions de participation des jeunes et de citoyenneté démocratique ; par ailleurs, l'accent est mis tout particulièrement sur le développement de la coopération entre les collectivités territoriales et les représentants de la jeunesse.

Vu l'importance des droits sociaux et la nécessité de continuer à faciliter la participation effective des jeunes dans des contextes démocratiques souvent difficiles, il est clair que le secteur jeunesse se doit de considérer l'intégration sociale des jeunes comme un impératif majeur. L'inclusion sociale – et l'exclusion – est un processus multidimensionnel dont de nombreux aspects fondamentaux sortent du champ d'action du secteur jeunesse.

Quel que soit le domaine d'intervention du Conseil de l'Europe, il est fondamental d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme, car l'accès plein et entier aux droits de l'homme est une condition préalable à une action efficace dans d'autres domaines. En outre, le Conseil de l'Europe doit intégrer une dimension nationale et régionale dans ses activités et, le cas échéant, cibler certains pays et/ou régions géographiques.

En matière d'éducation aux droits de l'homme et de démocratie, il faut s'employer à développer des synergies entre la Direction de la Jeunesse et du Sport et le Commissaire aux droits de l'homme.

Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, fort d'une vaste et longue expérience, devrait investir dans la jeunesse, notamment en prenant des initiatives dans les domaines de la coopération et de l'élaboration des politiques de jeunesse, du travail de jeunesse, de l'éducation et de la formation, ainsi que de la recherche et des études. Il devrait notamment se concentrer sur les éléments suivants :

**1) *Garantir aux jeunes la pleine jouissance des droits de l'homme et de la dignité humaine, et encourager leur engagement à cet égard***

Cela implique d'accroître les efforts d'éducation aux droits de l'homme, mais aussi de soutenir activement les initiatives en faveur des droits de l'homme et de la démocratie menées par les jeunes eux-mêmes.

Pour assurer l'éducation aux droits de l'homme et la mise en œuvre des projets, il est important de rassembler des partenaires, des organisations et des structures éducatives autour de cet objectif commun. Il faudrait offrir aux jeunes et à leurs organisations des occasions de partager leurs pratiques et leurs expériences. Les partenariats entre l'éducation formelle, l'éducation non formelle et les politiques de jeunesse devraient être encouragés, notamment au niveau national. Il faudrait soutenir et encourager les initiatives locales, régionales et nationales d'éducation aux droits de l'homme, et accroître, par la formation et le soutien concret, la capacité des partenaires et organisations du secteur jeunesse à réaliser des projets de ce type. A présent, des efforts doivent être faits pour atteindre un public plus large et impliquer des groupes et réseaux cibles plus divers. La poursuite du développement et de la dissémination de ressources pédagogiques accessibles est à cet égard crucial.

La qualité du travail de jeunesse sur les droits de l'homme demande une évaluation correcte de son impact et de sa pérennité, et ceci nécessite une recherche appliquée constante. La qualité est également soutenue en encourageant la reconnaissance de l'éducation aux droits de l'homme et en liant l'éducation aux droits de l'homme au portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse élaboré par le Conseil de l'Europe. De même, il est nécessaire de poursuivre l'élaboration de lignes directrices concernant l'éducation aux droits de l'homme dans les contextes formels et non formels, mais aussi de veiller à ce que celles-ci soient suivies d'effet.

**2) *Promouvoir la participation active des jeunes aux processus et aux structures démocratiques***

Pour instaurer et conforter une société fondée sur le principe des droits de l'homme, il est capital de promouvoir la participation active de tous les jeunes. Pour ce faire, il faut se concentrer sur la pérennité des programmes et des mesures en faveur de l'éducation aux droits de l'homme.

C'est pourquoi il faudrait encourager les programmes à moyen et long terme plutôt que les projets uniques ou de durée limitée. Ceci contribuerait à assurer la viabilité des organisations

de jeunesse nationales et internationales. Cela permettrait également de renforcer l'impact des efforts entrepris par le Conseil de l'Europe dans ce domaine. De même que la réflexion doit porter au-delà des effets immédiats et des mesures à court terme, les organisations devraient être encouragées à prendre en compte les connaissances et l'expérience acquises lors d'activités antérieures, et à s'approprier ainsi, activement, le principe de l'« organisation apprenante ».

Favoriser la pérennité et l'efficacité passe également par l'encouragement du travail en réseau et de la coopération entre des parties prenantes relevant de différentes spécialisations et de différents contextes, y inclus les travailleurs de jeunesse, les fonctionnaires des services publics, les responsables politiques et les chercheurs. A cet égard, il conviendrait de mettre en pratique et de promouvoir le principe de recherche participative.

Afin de garantir l'égalité et pleine participation de tous les citoyens, des mesures prioritaires devraient être prises en faveur des groupes de personnes ayant des besoins spéciaux.

Il faudrait sans doute chercher et encourager des solutions permettant d'organiser des formes spontanées et moins « classiques » de participation des jeunes, ainsi que des activités créatives et innovantes en dehors des sentiers battus des programmes établis.

Enfin, il serait souhaitable d'insister et d'approfondir la notion de citoyenneté européenne, qui est à la base de la construction et du développement de l'Europe de demain.

### **3) Promouvoir l'égalité des chances dans la participation des jeunes**

Dans une société bâtie sur l'engagement dans des droits de l'homme, tous les citoyens doivent pouvoir être entendus et contribuer activement à la vie de la cité. Cet engagement nous permet également de tirer pleinement profit des potentialités liées à la diversité de nos sociétés ; c'est une garantie de flexibilité, d'innovation et de stabilité. Aussi convient-il d'apporter une attention particulière à la nécessité de garantir l'accès aux activités de jeunesse à tous les jeunes, quels que soient leurs besoins spéciaux. Il faudrait se pencher sur les obstacles qui peuvent entraver la participation des jeunes, et concevoir puis mettre en œuvre des solutions concrètes pour les supprimer. C'est ainsi que l'on pourra instaurer et promouvoir une société inclusive.

### **4) Garantir l'égalité hommes-femmes et prévenir toutes les formes de violence fondées sur l'appartenance sexuelle**

La question de l'égalité hommes-femmes devraient être intégrée dans toutes les activités de jeunesse. Il convient notamment de mettre en valeur la lutte contre la traite des êtres humains et d'assurer un suivi soutenu des résultats de la 7<sup>e</sup> conférence des ministres responsables de la jeunesse (Budapest) qui concernent la violence fondée sur l'appartenance sexuelle.

Le principe de l'égalité hommes-femmes et l'information sur la violence fondée sur l'appartenance sexuelle doivent être portés à l'attention d'un public plus large. Cela implique de diffuser les ressources pédagogiques spécifiques existantes et d'encourager les recherches sur l'égalité hommes-femmes dans le travail de jeunesse.

### **5) Sensibiliser et mobiliser les jeunes dans le domaine de l'environnement et du développement durable**

La préservation de l'environnement est dorénavant perçue comme un impératif crucial aux yeux des institutions et des individus. Etant donné les défis de l'existence humaine qui existent aujourd'hui, l'éducation au développement durable doit être intégrée à l'éducation aux droits de l'homme.

Il est souhaitable de renforcer la production et la diffusion de ressources pédagogiques et de formation reflétant cette approche intégrée. Dans la mesure du possible, il conviendrait de soutenir la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement dans les pays en transition. Des programmes de formation devraient être initiés afin de promouvoir la participation des jeunes dans des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les jeunes doivent être associés aux décisions ayant des incidences sur l'environnement ; il est nécessaire de prendre en compte leurs idées et de leur donner le bagage de connaissances dont ils auront besoin à l'avenir. Cela implique d'établir des procédures de consultation et de participation des jeunes dans ce domaine. Cet enjeu essentiel requiert la coopération de l'ensemble des organisations et entités compétentes, et donc un renforcement de la coopération et des échanges avec d'autres organisations internationales telles que l'Unesco. Il conviendrait aussi de dresser, à titre d'exemple, le bilan écologique du Conseil de l'Europe, des Centres européens de la jeunesse et de la Direction de la jeunesse et du sport.

#### **6) *Faciliter l'accès de tous les jeunes aux services d'information et de conseil***

Dans une société démocratique, l'accès de tous à une information exacte et de qualité devrait être reconnu comme une ressource fondamentale.

En conséquence, il faut veiller à ce que tous les jeunes aient accès à des services d'information et de conseil, quels que soient leurs besoins spéciaux. Tous les jeunes, y compris ceux qui appartiennent à des groupes minoritaires, devraient bénéficier d'un accès facile et égal à l'information et aux possibilités offertes par la société de l'information ; cela implique notamment de proposer des services d'information et de conseil dans les langues des minorités.

Il conviendrait d'encourager le rapprochement entre les services d'information des jeunes et la formation et de nouer des relations plus étroites entre les chercheurs du secteur jeunesse et ceux de l'éducation et de la formation. Il faudrait également favoriser la recherche et l'analyse statistique au niveau national, et partager les résultats.

Afin de garantir la qualité des informations fournies, il est souhaitable d'établir des critères de qualité pouvant être appliqués aux services d'information et de conseil. Par ailleurs, les jeunes devraient être encouragés à entretenir leur esprit critique vis-à-vis de l'information et des médias, et en particulier de l'Internet.

Les 49 Etats ayant signé la Convention culturelle devraient être associés au Centre européen de connaissance sur les politiques de jeunesse, et y nommer leurs correspondants respectifs.

### **B) Vivre ensemble dans des sociétés plurielles**

Comme chacun sait, la complexité et la diversité de la plupart des sociétés européennes vont croissant. Par diversité, on entend la pluralité de la société moderne telle qu'elle s'exprime notamment dans les modes de vie, les croyances, les cultures, les langues, la sexualité, les genres et les capacités physiques. Dans un contexte de mondialisation et d'interdépendance de plus en plus étroite des pays et des sociétés, la diversité doit être appréhendée comme une ressource plutôt qu'un sujet de peur, d'exclusion, de discrimination et de racisme.

Le contexte politique mondial de ces dernières années a politisé la question des migrations et engendré de nouvelles formes de racisme individuel ou étatique axées sur les plus vulnérables de nos sociétés. Dans les sociétés européennes en conflit ou d'après-conflit, les jeunes sont soumis à des pressions particulières. C'est pourquoi il faudra continuer à soutenir les jeunes dans leur volonté de vivre dans des sociétés plurielles et de combattre et prévenir toutes les formes de racisme, de discrimination et d'extrémisme.

La campagne « Tous différents - tous égaux » (2006-2007) est un exemple parmi de nombreux autres des efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour traiter ce problème et pour promouvoir une acceptation sincère et une attitude positive à l'égard de la diversité. L'importance majeure de cette question, aujourd'hui et pour les années à venir, est aussi soulignée dans le récent ouvrage du Conseil de l'Europe intitulé « Livre blanc sur le dialogue interculturel », qui propose des stratégies et des mesures visant spécifiquement à promouvoir le dialogue et les échanges positifs pour les années à venir. Les acquis de la campagne « Tous différents-tous égaux » ainsi que le Livre blanc sur le dialogue interculturel doivent assurément servir de base pour orienter les travaux du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la priorité ci-dessus « Vivre ensemble dans des sociétés plurielles ».

Le défi du « vivre ensemble » dans une société plurielle concerne toutes les générations en présence ; le travail avec les jeunes, toutefois, doit faire l'objet d'une attention particulière si l'on veut consolider le fondement d'une société future basée sur l'égalité et la diversité.

Toutes les actions menées sur ces questions dans le domaine du travail de jeunesse, de l'éducation et de la formation devraient encourager l'échange d'expériences entre les jeunes de différentes origines. Des travaux de recherche systématiques devraient permettre de s'assurer que le travail de jeunesse est fondé sur une vision réelle et bien informée des réalités sociales. En outre, la coopération avec d'autres structures de recherche au sein du Conseil de l'Europe et à l'extérieur est essentielle au vu de la nature multidimensionnelle de la diversité sociale et de ses implications. Concernant la manière dont sont élaborées les politiques de jeunesse et les modes de coopération, il nous faut davantage de données attestant l'influence positive des politiques et des pratiques qui favorisent le dialogue interculturel. Les jeunes issus de milieux très divers et issus de minorités doivent être impliqués et intégrés dans la formulation et la mise en œuvre des politiques (les politiques de jeunesse devraient représenter la diversité de la société) ; il faut encourager en l'occurrence le dialogue entre les responsables politiques et les jeunes. L'autoreprésentation des groupes minoritaires, notamment au sein des organes décisionnels, devrait être renforcée. Pour gagner en efficacité, l'apprentissage interculturel devrait également figurer au programme des politiques de l'enfance.

La mise en œuvre de la priorité « vivre ensemble dans des sociétés plurielles » pourrait donc être centrée sur les éléments stratégiques suivants :

**1) *Donner aux jeunes les moyens de promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et la coopération***

Tout d'abord, reconnaître le savoir-faire et l'expérience des jeunes dans les domaines qui les concernent est fondamental en ce qui concerne cette question. Il faudrait donc faire un effort soutenu pour encourager les jeunes, en particulier ceux qui appartiennent à des minorités à contribuer aux travaux des organisations de jeunesse et aux initiatives qui luttent contre la discrimination et le racisme.

Cette inclusion/implication devrait aussi s'appliquer au secteur de la formation, où des multiplicateurs issus de « groupes diversifiés » devraient être encouragés à participer à des activités d'éducation et de formation (sessions d'étude, stages, FEJ).

Si l'on veut que ces actions soient efficaces, il importe de placer la question de la diversité au centre des préoccupations et de l'intégrer dans toutes les politiques en rapport avec la jeunesse, ainsi que de soutenir la coopération entre groupes d'origines différentes.

**2) *Prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, de racisme, de xénophobie et d'extrémisme***

Il est essentiel de faire figurer la diversité au premier rang des priorités des politiques de jeunesse. Il ne faut pas céder à la tentation de fermer les yeux sur le racisme et la discrimination, mais mettre en évidence ces phénomènes et les traiter énergiquement. Il est donc très important de communiquer sur ces questions. Cela consiste notamment à diffuser et à exploiter les résultats de la campagne « Tous différents - Tous égaux » pour la diversité, les droits de l'homme et la participation, et à contribuer à la campagne du Conseil de l'Europe contre la discrimination dans le prolongement du Livre blanc sur le dialogue interculturel. Il serait utile de renforcer la coopération avec d'autres organes compétents du Conseil de l'Europe, dont la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance.

Il faudrait aussi approfondir les recherches sur la valeur ajoutée et les implications de la diversité dans la société et sur les causes et les conséquences de la discrimination, afin de disposer d'une base plus solide pour agir politiquement et pédagogiquement.

### **3) *Soutenir les initiatives des jeunes et de leurs organisations en matière de prévention et de gestion des conflits et de réconciliation post-conflit***

Les jeunes sont malheureusement bien placés pour connaître et comprendre les réalités du conflit. Leur expérience devrait être davantage reconnue, et leurs initiatives transformatrices, davantage soutenues. Il faudrait aider activement les organisations et initiatives de jeunesse, et encourager et renforcer le travail de jeunesse, notamment dans le domaine de la transformation des conflits. Il serait souhaitable de concevoir des outils pédagogiques sur le thème des conflits et de les diffuser auprès des travailleurs de jeunesse et des organisations de jeunesse.

Par ailleurs, la contribution active de jeunes à la transformation des conflits devrait faire l'objet de travaux de recherche susceptibles d'informer les politiques et le travail de jeunesse.

### **4) *Encourager encore davantage le développement de la coopération de jeunesse au niveau infrarégional, en Europe et au-delà***

Les politiques et les actions en faveur de la diversité ne sauraient se limiter à la coopération de niveau national ni même de niveau européen. Afin de traiter efficacement cette question prioritaire, il importe de faire participer tous les niveaux institutionnels : il faudrait encourager la coopération politique de niveau infrarégional et mettre en place les instruments correspondants. En outre, il conviendrait de développer la coopération déjà établie avec certaines régions, telles que la région euro-méditerranéenne, l'Europe du Sud-Est et l'Europe orientale, ainsi que le Caucase. Parallèlement, il faudrait renforcer les partenariats avec d'autres institutions travaillant sur la diversité : la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, l'Alliance des civilisations, la Fondation Anna Lindh, la Ligue des Etats arabes et la Fondation Asie-Europe, par exemple.

Sans négliger pour autant le niveau national, il est crucial de traiter la question de la diversité en tirant parti de la coopération intergouvernementale, notamment des missions consultatives et des études des politiques.

### **5) *Encourager les jeunes à promouvoir la solidarité et la coopération mondiales***

Lorsqu'on envisage le traitement futur des questions de diversité, d'égalité et de droits de l'homme, il ne faut pas se limiter au seul niveau européen. Ces questions demandent une attention constante aux perspectives globales. Cette attention peut être soutenue à travers la poursuite de la coopération avec le Centre Nord-Sud, l'Université d'été sur la jeunesse et le développement et par une contribution active au processus de coopération euro-africain, initié par le biais du Sommet Afrique-Europe de la jeunesse, tenu en 2008. Parmi d'autres possibilités, une collaboration future avec la Fondation Asie-Europe pourrait être explorée.

## **C) Inclusion sociale des jeunes**

La mise en œuvre de la politique et de l'action du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en faveur de l'inclusion sociale des jeunes tient compte de certaines grandes tendances qui s'observent dans nombre de pays européens, à savoir :

- La proportion de jeunes dans la population diminue, alors que celle des personnes âgées augmente. Dans le contexte de vieillissement des sociétés et d'effritement de l'Etat-providence, les politiques sociales peuvent avoir tendance à défavoriser les jeunes, notamment au niveau des cotisations et prestations sociales.
- Dans l'Europe d'aujourd'hui, la transition des jeunes vers la vie adulte est plus longue et plus complexe qu'auparavant. Les parcours sont extrêmement fluctuants et les voies menant à l'emploi et à la constitution d'une famille sont dorénavant moins standardisées. Il leur faut plus de temps pour s'installer et fonder un foyer. La dépendance économique des jeunes à l'égard de leur famille et des organismes sociaux s'accroît.

- A l'exception de quelques pays, le taux de chômage des jeunes est considérablement plus élevé que le taux de chômage général et les inégalités régionales à cet égard restent importantes. Les jeunes sont souvent surreprésentés dans les emplois marginaux et précaires.
- Les inégalités des chances et des résultats en matière d'éducation ne diminuent pas. La non-obtention de qualifications et de certificats formels mène inévitablement, et plus que jamais, à l'exclusion économique et sociale.

Face à ces difficultés, il faudrait prendre quelques mesures globales.

De manière générale, le secteur jeunesse a besoin d'étendre sa coopération et ses partenariats avec des institutions, des organisations et des acteurs œuvrant dans le domaine de la politique sociale et du travail social avec les jeunes.

En interne, le secteur jeunesse doit développer de réelles synergies avec d'autres secteurs pertinents du Conseil de l'Europe, en particulier avec la Direction générale de la cohésion sociale et son Service des politiques sociales à partir des travaux faits sur les indicateurs de la cohésion sociale. Il faut aussi renforcer les liens avec les activités consacrées à l'enfance et à la famille (dont le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants ») et avec la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques. Les connaissances relatives aux indicateurs de la cohésion sociale, la recherche empirique sur le sujet ainsi que les implications de ces apports sur le travail de jeunesse devraient être intégrées dans la pratique du secteur jeunesse par le biais d'activités interdisciplinaires impliquant les chercheurs, les décideurs politiques et les acteurs sur le terrain.

La Charte sociale européenne constitue un cadre de référence important pour le secteur jeunesse ; les activités pédagogiques et celles relatives aux politiques de jeunesse peuvent soutenir la mise en œuvre des éléments de la Charte qui sont pertinents pour les jeunes. Ces éléments incluent notamment la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, la circulation des personnes ou la non-discrimination. A ce propos, on pourrait également réfléchir à l'opportunité de traiter d'autres éléments liés à la protection juridique et sociale des enfants et des jeunes (droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou situation des jeunes délinquants placés dans des établissements spécialisés, par exemple).

Il faudrait envisager la possibilité qu'un représentant du Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) participe, en tant qu'observateur, au Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ), de la même manière que le CDEJ est déjà représenté au sein du CDCS en qualité d'observateur.

Le CDEJ pourrait étudier les moyens de favoriser et de soutenir dans les Etats membres les initiatives visant à rendre les communes « accueillantes pour les jeunes », c'est-à-dire à mettre en œuvre des mesures et des programmes novateurs en matière d'inclusion sociale des jeunes et de dialogue et de solidarité intergénérationnels, dans divers domaines de la vie de la collectivité concernant les jeunes : loisirs, activités et installations sportives et d'éducation non formelle, participation des enfants et des jeunes à la vie publique locale, logement des jeunes/jeunes adultes, etc.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la priorité que constitue « l'inclusion sociale des jeunes » et des objectifs qui s'y rattachent devrait s'appuyer sur les actions spécifiques décrites ci-après.

**1) *Faciliter l'accès des jeunes à l'éducation, à la formation et à la vie professionnelle, notamment par la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle***

Il faut renforcer les activités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe concernant l'apprentissage non formel et la reconnaissance des compétences et savoir-faire que les jeunes ont acquis par ce moyen. Il s'agit notamment de prendre en considération les activités qui ont déjà été menées et qui sont menées actuellement dans le cadre du partenariat

jeunesse avec la Commission européenne sur l'apprentissage non formel, décrit dans le document de travail conjoint intitulé « Voies vers la validation et la reconnaissance de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage dans le domaine de la jeunesse » ; ces activités devraient se poursuivre.

Il faudrait accorder une attention particulière à l'apprentissage non formel, qui devrait être davantage soutenu en tant que moyen d'augmenter les possibilités d'accès des jeunes à l'emploi et de faciliter leur intégration sociale. Dans ce contexte, il serait souhaitable d'améliorer les relations avec d'autres secteurs, en particulier dans le domaine de l'emploi et de l'éducation et de la formation. Les actions engagées pour promouvoir le travail de jeunesse et le faire reconnaître officiellement et socialement pourraient être intensifiées. Cela pourrait consister à diffuser plus largement des outils comme le Portfolio européen pour animateurs et travailleurs de jeunesse et l'Europass-jeunes, et à poursuivre les recherches et l'acquisition de connaissances sur le sujet.

## **2) *Faciliter la transition des jeunes de l'éducation au marché du travail, par exemple en renforçant les possibilités de concilier vie privée et vie professionnelle***

Reconnaissant les obstacles structurels qui limitent les possibilités de nombreux jeunes, il faudrait concevoir des programmes et des mesures destinés aux jeunes défavorisés qui tiennent compte de leur vécu, de leurs orientations et de leurs valeurs, ainsi que de leurs compétences. Il conviendrait de poursuivre les travaux de recherche et de développer les échanges entre praticiens, chercheurs et responsables politiques afin de déterminer comment et dans quelles conditions l'apprentissage non formel peut contribuer à l'inclusion sociale des jeunes défavorisés. Il est essentiel de développer des notions et des pratiques éducatives globales qui associent éducation formelle, informelle et non formelle et offrent des possibilités d'apprentissage mixte.

Avec l'aide des partenaires sociaux et des employeurs, il faudrait répertorier et établir de bonnes pratiques qui permettent de concilier vie privée et vie professionnelle et intègrent aussi la dimension de la formation.

Il faudrait proposer aux jeunes des services d'information et de conseil de qualité et personnalisés pour favoriser la transition de l'éducation au marché du travail et promouvoir les possibilités de concilier vie privée, vie professionnelle et formation. Cette démarche prend en compte l'implication des jeunes dans la compréhension et le traitement des défis et problèmes liés à cette transition. Réussir son intégration sociale, ce n'est pas seulement atteindre des objectifs institutionnels et trouver une formation ou un emploi, mais aussi donner aux jeunes la chance de trouver un sens à leur vie comme ils le comprennent.

## **3) *Favoriser l'intégration des jeunes socialement et économiquement défavorisés***

L'efficacité de toute politique coordonnée concernant les jeunes défavorisés, demande de la capacité et de la volonté de réfléchir aux activités de manière critique et à les modifier si nécessaire. Les jeunes devraient avoir un rôle central pour contribuer à cette réflexion en participant à tous les stades de la formulation de la politique et de la prestation des services ; ils doivent notamment pouvoir donner leur avis sur l'utilité des dispositions prises.

Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe devrait développer encore la coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, afin d'encourager les politiques locales d'inclusion sociale des jeunes, notamment de ceux qui appartiennent à des groupes défavorisés. Il faut s'assurer que les jeunes défavorisés soient régulièrement représentés au Conseil consultatif sur la jeunesse. Il faut aussi renforcer la participation des jeunes issus de milieux défavorisés aux activités des Centres européens de la jeunesse. Les partenariats avec les organisations engagées dans le travail social auprès des jeunes peuvent être construits en vue de développer des activités de formation appropriées.

**4) *Promouvoir l'autonomie des jeunes et leur bien-être, ainsi que leur accès à des conditions de vie décentes***

La plupart des pays européens se préoccupent de plus en plus de la question de l'autonomie des jeunes et de la question connexe de leurs conditions de vie et de leur bien-être. Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe devrait envisager ces questions sous l'angle des droits sociaux et promouvoir des politiques de jeunesse publiques qui visent à assurer aux jeunes les conditions nécessaires à leur accès à l'autonomie, et ce, dans des domaines comme le logement, la santé et les transports, et dans des domaines correspondant à d'autres services de base.

La prise de conscience de la vulnérabilité actuelle des jeunes et de l'importance de coordonner les politiques économiques, sociales et de jeunesse doit être renforcée parmi les institutions clés si l'on veut que ces questions importantes soient traitées sérieusement .

Les mouvements de jeunesse indépendants qui militent contre l'exclusion sociale devraient contribuer au développement des politiques ; il faudrait soutenir financièrement les mesures constructives proposées par ces mouvements.

**5) *Garantir l'égalité d'accès des jeunes aux activités créatives et artistiques, ainsi qu'aux activités sportives***

Assurer aux jeunes les conditions nécessaires à l'accès à des activités créatives, artistiques et sportives est l'une des missions premières de toute politique de jeunesse. A cet égard, le Conseil de l'Europe devrait renforcer le soutien apporté aux organisations de jeunesse comme espaces privilégiés pour l'engagement des jeunes dans ces activités. Il faudrait développer encore les synergies entre le Service de la jeunesse et le Service du sport du Conseil de l'Europe, en vue d'une mise en commun des expériences d'activités sur l'inclusion des jeunes. En outre, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, par le biais de ses programmes de développement des politiques de jeunesse, devrait envisager de traiter la question des installations et des équipements éducatifs, sportifs et de loisir au niveau local/municipal (en liaison avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux). La présence de ces installations et équipements pourrait aussi faire partie de la notion de communes « accueillantes pour les jeunes » décrite plus haut.

**6) *Encourager le dialogue et la solidarité intergénérationnels***

L'Europe connaît actuellement des changements démographiques majeurs, qui posent des défis distincts aux modèles sociaux actuels et à la gouvernance démographique . Dans ce contexte, l'objectif du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en matière de dialogue et de solidarité intergénérationnels devrait consister à veiller à ce que la « voix » des jeunes continue à être entendue et à ce que les jeunes ne soient pas défavorisés en raison des changements dans les prestations sociales. Il faudrait encourager les organisations de jeunesse, les responsables politiques et les chercheurs travaillant sur les questions de jeunesse à proposer des moyens novateurs de relever ces défis ; il faudrait aussi utiliser les possibilités offertes par le partenariat jeunesse entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Dans ce contexte général, la question de l'abaissement de l'âge de la majorité électorale pourrait peut-être de nouveau être soulevée.

#### **4. Approches, méthodes et instruments du secteur jeunesse : questions pour l'avenir**

S'employer à définir les futures priorités de travail du secteur jeunesse permet également d'évaluer ses activités et d'étudier la possibilité de nouveaux développements. Cette partie dégage de grands thèmes de discussion pour l'avenir et revient sur certaines questions apparues dans les réflexions menées à ce jour.

- (a) *Activités éducatives* : le secteur jeunesse a conçu différents modèles de formation et d'éducation pour tenir compte des besoins de groupes cibles différents et de la diversité des questions à considérer. Certains types d'activité, les sessions d'études par exemple, ont conservé plus ou moins la même forme depuis fort longtemps. Y a-t-il lieu de passer en revue et d'évaluer les différentes activités éducatives que comprend actuellement le programme, et d'envisager éventuellement de redéfinir les priorités de travail ? Par exemple, compte tenu de l'importance accordée à l'inclusion sociale, est-il nécessaire de mettre en place des modalités de coopération avec de nouveaux types d'organisations et de réseaux qui agissent en étroit contact avec les jeunes marginalisés au niveau local, notamment les jeunes travailleurs sociaux ? Faudrait-il concevoir de nouvelles formes de formation régionale et locale ? Comment les mesures visant à mieux harmoniser les politiques relatives à l'enfance et à la jeunesse pourraient-elles se refléter dans les activités pédagogiques ? Comment celles-ci pourraient-elles utilement prendre en compte les résultats d'activités telles que les sessions d'études ? Comment le système d'évaluation actuel du programme jeunesse pourrait-il être amélioré ? Vu l'attention constamment accordée à l'établissement de normes dans le domaine de la formation, comment ces évaluations pourraient-elles y contribuer ?
- (b) *La coopération intergouvernementale* a été déterminante dans la mise en place d'un cadre pour les politiques de jeunesse ; les possibilités de développer cette dimension sont légion. Le processus actuel d'examen des politiques nationales de jeunesse est en cours d'évaluation ; comment pourrait-il être amélioré dans le cadre de la coopération intergouvernementale ? Les possibilités de donner des suites à ces examens de manière plus systématique ne manquent pas ; il pourrait notamment être mis en place un suivi « souple » consistant à assortir le contrôle d'ensemble d'un soutien et de conseils.
- (c) *Le Fonds européen pour la jeunesse* est un instrument clé de la politique de jeunesse du secteur. Ces dernières années se sont posées les questions de savoir d'une part si les activités existantes pouvaient être améliorées en élargissant l'accès à des acteurs autres que les organisations de jeunesse actuelles et d'autre part, si le Fonds devait être à même de traiter des questions « brûlantes » dans des contextes spécifiques, dès lors que celles-ci semblent s'inscrire en parallèle d'une demande en cours d'examen. Peut-on s'intéresser à la dimension nationale tout en mettant l'accent, comme c'est le cas aujourd'hui, sur des projets multilatéraux ?
- (d) *Démarche d'intégration* : en vertu de l'axiome selon lequel la jeunesse est une question politique transversale exigeant l'adoption d'approches intégrées, il incombe au secteur jeunesse d'intégrer la dimension jeunesse dans les différents domaines d'activité du Conseil de l'Europe. Comment poursuivre cette démarche d'intégration ? Comment les autres secteurs institutionnels peuvent-ils contribuer aux travaux du secteur jeunesse ?
- (e) *Cogestion* : le système de cogestion est une illustration importante des valeurs qu'applique le secteur jeunesse dans son action. Cela étant, certaines questions ont été posées, concernant son fonctionnement général et les processus décisionnels. Au-delà de la simple gestion, ce système est-il aussi responsable de la vision politique ? Que ressortirait-il d'une évaluation des processus de travail par les partenaires ? Y a-t-il lieu, pour les organisations de jeunesse, de revoir la nature de leur participation ?

- (f) *Apport de savoirs* : le secteur jeunesse produit actuellement un ensemble de recherches faisant autorité ; par ailleurs, il est plus nécessaire que jamais de relier de manière cohérente la recherche, l'élaboration des politiques et la pratique éducative. Face à la complexité des sociétés de l'Europe d'aujourd'hui et vu leurs besoins de savoirs, comment renforcer le rôle du CERPJ et développer le « triangle magique » reliant recherche, politique et éducation ?

## **5. Conclusion**

La Déclaration de Kiev nous offre non seulement la possibilité d'adopter un ensemble de priorités à réaliser d'urgence et les grandes lignes pour les mettre en œuvre dans le cadre de la politique de jeunesse, du travail de jeunesse et de la recherche, mais elle nous donne aussi l'occasion d'examiner, d'analyser et d'améliorer les hypothèses, principes, méthodes et instruments de travail du secteur jeunesse. Le présent document a pour objet d'activer ce processus et de replacer les priorités et les points d'action énoncés dans la Déclaration dans leur contexte. Le Secrétariat du secteur jeunesse espère que les partenaires et les parties intéressées apporteront tous leur concours à cet exercice.

## ANNEXE I

### Les jeunes dans l'Europe d'aujourd'hui

A première vue, l'idée d'examiner la question des jeunes dans l'Europe d'aujourd'hui semble être en soi une entreprise bien trop vaste. Par où commencer l'analyse des différences sociales, structurelles, culturelles et politiques dans un périmètre aussi large que celui qui s'étend de Hammerfest à Funchal, à Adana et à Novossibirsk ? Cette diversité constitue le défi que doit relever en permanence le secteur jeunesse : maintenir une vision globale des processus politiques, économiques et socioculturels qui influent sur les jeunes tout en prenant garde à ne pas occulter les différences locales, nationales et régionales, sans oublier les conditions matérielles particulières, les identités et les possibilités de vie spécifiques des jeunes dans les milieux dans lesquels ils évoluent.

Résumer les problèmes d'actualité dans l'espoir de susciter l'intérêt des pouvoirs publics, c'est risquer d'en donner une image exagérément négative. Le travail du secteur jeunesse repose sur l'action des jeunes dans leur réalité sociale et politique et tire notamment parti des nouvelles ressources et possibilités dont disposent nombre de jeunes dans ce que l'on peut appeler grosso modo nos sociétés du savoir. Relevons à cet égard la manière dont la *Déclaration finale de la 6<sup>e</sup> Conférence des ministres européens responsables de la jeunesse* exprime cette interaction entre développements positifs et problèmes (que ceux-ci soient nouveaux ou enracinés) :

« Malgré les différences d'un pays à l'autre, certaines tendances générales dans les situations des jeunes peuvent être identifiées :

- Les jeunes européens font l'expérience d'un allongement et d'une complexification des modes de transition à la vie adulte. La durée de l'éducation et de la formation s'est allongée et les jeunes vivent chez leurs parents plus longtemps ;
- Dans de nombreux pays d'Europe, le taux de chômage des jeunes est plus élevé que le taux de chômage général et les inégalités régionales à cet égard restent importantes. Les jeunes sont sur-représentés dans les emplois marginaux et précaires ;
- Dans toute l'Europe, la dépendance économique des jeunes à l'égard de leur famille et des organismes sociaux augmente ; les inégalités d'opportunités et de résultats en matière d'éducation ne diminuent pas ;
- L'insécurité face aux défis de la société contemporaine, en particulier la mondialisation, les progrès des biotechnologies et la protection de l'environnement, est ressentie de façon accrue par les jeunes Européens ;

Dans ce contexte cependant,

- Une forte tendance à la liberté d'expression culturelle, la créativité et l'individualisme ouvre aujourd'hui la voie aux jeunes qui s'identifient en tant que producteurs culturels et porteurs d'innovations et de nouvelles formes d'expression ;
- Les jeunes ont une attitude hautement positive envers la démocratie, bien qu'ils se montrent souvent critiques envers la manière dont fonctionnent les institutions ;
- L'engagement citoyen est la forme de participation qui attire le plus de suffrages parmi les jeunes d'Europe, bien que l'appartenance à des associations varie largement d'un pays à l'autre ;
- Bien qu'une minorité de jeunes Européens affichent des attitudes sociales intolérantes et xénophobes, la grande majorité ont une attitude ouverte et positive vis-à-vis de la diversité culturelle et ethnique en Europe. »

La description succincte ci-après de certaines questions essentielles s'inspire en grande partie de publications récentes du secteur jeunesse portant sur la sociologie de la diversité socioculturelle de la jeunesse, la participation politique et l'exclusion sociale.<sup>2</sup>

### L'âge de la précarité ?

Les jeunes Européens sont confrontés à un paradoxe. D'un côté, le déclin -largement constaté - du taux de fécondité dans la plupart des pays européens a engendré d'urgents débats sur l'« Europe vieillissante » et les responsabilités sociales croissantes qui en découleront pour les générations les plus jeunes. De l'autre, les partis politiques accorderont de moins en moins d'attention aux jeunes, qui risquent d'être relégués à une place secondaire dans la politique des pouvoirs publics. En outre, cette attention portée aux conséquences du vieillissement de la population est à relier à l'évolution politique, économique et sociale plus générale qui laisse augurer d'une insécurité continue, voire accrue, dans la vie professionnelle, l'éducation, les opportunités sociales et la transition vers l'autonomie, pour bon nombre de jeunes. A vrai dire, s'il existe un thème fondamental commun aux différentes questions sur lesquelles les politiques et le travail de jeunesse devront se pencher dans le cadre de leurs priorités de travail, c'est bien l'idée de *précarité*.

Loin d'être un concept fourre-tout, la précarité se veut ici une idée illustrant l'incertitude qui caractérise désormais les domaines essentiels de la vie des jeunes. Les travaux menés dans ce domaine ont mis en évidence il y a déjà quelque temps la manière dont la « séquence linéaire d'étapes transitoires » entre éducation, marché du travail et autonomie personnelle a été progressivement remplacée par des parcours plus complexes et réversibles. La flexibilisation d'un marché du travail mondialisé ajoute encore à la complexité de la situation, en ce qu'elle a essentiellement supprimé la sécurité de l'emploi, amplifié le phénomène d'alternance de périodes d'emploi et de chômage et eu les conséquences auxquelles il fallait s'attendre sur l'acquisition, par les jeunes, d'un logement et d'une autonomie générale. Les économies fondées sur le savoir ont tendance à privilégier les jeunes sur le marché du travail, mais elles peuvent également favoriser les privilégiés et accroître la vulnérabilité des défavorisés. Kovacheva et Pohl résument cette situation de la manière suivante :

Si l'individualisation et la dé-standardisation (des parcours transitoires des jeunes) revêtent différentes formes et touchent une proportion différente de jeunes selon les pays, elles n'en constituent pas moins, dans tous les pays, des tendances sociales majeures. Ces tendances ne remplacent pas les facteurs structurels d'exclusion que sont, par exemple, l'inégalité sociale, le sexe ou l'appartenance ethnique, mais, les jeunes de plus en plus nombreux qui ne font pas partie des groupes cibles traditionnels des politiques d'inclusion éprouvent toutefois des difficultés à se faire une place stable au sein du marché du travail. Leurs transitions deviennent souvent des trajectoires en « yoyo », oscillant entre autonomie et dépendance et entre différentes formes d'éducation, de formation et d'emploi (2007:32).

Ces tendances générales semblent donc indiquer que de nombreux jeunes sont vulnérables face aux risques créés par des circonstances économiques dont le contrôle échappe désormais aux États-nations et par des situations dans lesquelles les jeunes ne peuvent plus compter sur l'État, l'employeur ou la société civile pour obtenir les informations, conseils et orientations dont ils ont besoin (op. cit. 2007:33). De toute évidence, cette évolution récente est particulièrement problématique pour les jeunes qui vivent dans des sociétés en conflit ou d'après-conflit, de même que pour les jeunes qui vivent dans la pauvreté et pâtissent des inégalités structurelles. Le secteur jeunesse a récemment axé ses recherches sur l'exclusion sociale, illustrant ainsi l'ampleur du phénomène. En Europe, de nombreux jeunes se trouvent aujourd'hui dans une situation de pauvreté absolue ou relative et exposés aux risques suivants : « décrochage scolaire précoce,

<sup>2</sup> Chisholm, Lynne & Siyka Kovacheva (2002) *Explorer la mosaïque de la jeunesse*, Williamson, Howard (2002) *Soutenir les jeunes en Europe : principes, politiques et pratiques*, Titley, Gavan (sous la direction de) (2004) *Resituating Culture*, Forbrig, Joerg (2005) (sous la direction de) *Revisiting Youth Political Participation*, Colley, Helen et al (sous la direction de) (2007) *Social Inclusion for Young People: Breaking Down the Barriers* Titley, Gavan & Alana Lentin (sous la direction de) (2008) *The Politics of Diversity in Europe*.

non-participation à l'apprentissage professionnel et, ultérieurement, exclusion du marché du travail ou recrutement uniquement à des emplois de bas niveau, mal payés et, souvent, occasionnels et de courte durée (Williamson 2007:24).

C'est dans cet esprit que le secteur jeunesse considère que dans son approche des droits de l'homme, de la lutte contre la discrimination et de la citoyenneté participative, la politique de jeunesse doit tenir dûment compte de la précarité inhérente aux marchés du travail d'aujourd'hui, ainsi que des difficultés que les jeunes rencontrent pour faire valoir leur droit à des conditions de vie décentes. L'inégalité et l'exclusion sociale des jeunes dans les étapes transitoires s'expliquent par de nombreux phénomènes et les facteurs socio-structurels ou culturels invoqués pour expliquer les formes persistantes d'exclusion varient d'un pays à l'autre selon les perspectives propres à chacun (Williamson 2007:25). Néanmoins, pour citer une fois encore Kovacheva et Pohl, « l'inégalité socio-économique, les taux de pauvreté, la situation du marché du travail et, plus généralement, le développement économique, les taux de chômage et de chômage de longue durée, l'inégalité entre les sexes et les groupes ethniques, et le statut des migrants sont autant de facteurs structurels qui influent sur l'intégration sociale des jeunes » (2007:33).

Ces questions structurelles influent clairement sur les possibilités dont disposent les jeunes pour agir en tant que citoyens dans des sociétés démocratiques. La question – pertinente s'il en est – est également de savoir comment les pouvoirs publics reconnaissent et jugent leurs actes de participation. La politique de jeunesse du secteur jeunesse s'attache à favoriser la participation, mais il semble que dans de très nombreuses sociétés européennes, les clichés relatifs à l'apathie des jeunes ayant la vie dure, la participation politique effective des jeunes soit, au mieux, mollement encouragée. Or, c'est là se fourvoyer : selon une récente étude sur la participation politique des jeunes, «... la légitimité démocratique de demain est déterminée, dans une certaine mesure, par la socialisation politique des jeunes, aujourd'hui » (Forbrig 2005:14). La marginalisation et la violation des droits des jeunes étant aujourd'hui au cœur de maints débats, c'est aux institutions démocratiques de réaffirmer leur légitimité aux yeux des jeunes. Cette équation normative doit tenir compte du fait que – même si la recherche en Europe varie considérablement à cet égard – les jeunes semblent avoir assurément adopté de nouvelles formes de participation politique et sociale. Comme le soulignent Chisholm et Kovacheva, l'activité politique des jeunes peut être appréhendée à travers trois grands domaines : participation à la politique institutionnelle, activités de protestation et vie civique et engagement associatif (2002). Le développement des liens transnationaux et virtuels a conduit certains à s'interroger sur la mesure dans laquelle les formes « postmodernes » d'engagement peuvent être qualifiées de participation politique.

Les recherches récentes du secteur jeunesse donnent un aperçu des problèmes que pose l'évolution de la participation politique des jeunes pour la réaffirmation de la légitimité démocratique. Malgré des taux de participation électorale en baisse dans de nombreux pays, il apparaît clairement que les jeunes votent massivement lorsqu'ils estiment que les élections sont essentielles au maintien du système démocratique ou lorsque certaines questions sont étroitement associées à tel ou tel gouvernement. Par contre, des concepts d'actualité comme le consumérisme ou l'individualisme ne nous permettent pas de tirer de conclusions définitives sur la participation politique des jeunes. Ces dernières années, différents auteurs ont fait valoir que la stimulation de la consommation à tout prix dans des économies ayant pour objectif la croissance perpétuelle individualisait l'expérience et diminuait l'action collective. Parallèlement, les inégalités mondiales et les conséquences environnementales du développement de la société de consommation sont devenues, pour nombre de jeunes, des priorités essentielles des politiques locales, nationales et mondiales. La baisse d'effectifs qu'enregistrent les organisations officielles est souvent liée à l'idée d'individualisation dans les sociétés capitalistes récentes, où la population, toutes tranches d'âge confondues, est contrainte d'en appeler à ses propres ressources et solutions pour résoudre des questions structurelles et sociales globales, et où l'action collective semble impossible face à l'opacité et à l'éloignement de l'administration et de son action en matière économique et sociale. Mais ce tableau est loin d'être cohérent ; comme le fait observer Kovacheva, en Europe du Sud-Ouest et de l'Est, c'est plus l'héritage de la centralisation que l'individualisation qui limite la participation des jeunes (2005:25). Il n'en reste pas moins que les réseaux et associations qui

travaillent avec le secteur jeunesse illustrent la manière dont différentes formes d'adhésion et de participation peuvent favoriser la mobilisation dans de telles conditions.

Tel est notamment le cas dans la lutte contre le racisme et l'intolérance dans l'Europe d'aujourd'hui. Le secteur jeunesse soutient depuis fort longtemps les organisations et les réseaux actifs dans la lutte contre la discrimination. Compte tenu des politiques migratoires qui prévalent aujourd'hui en Europe et des multiples tensions associées à une diversité accrue dans les États-nations qui sont soucieux, à des degrés divers, de conserver leur homogénéité, cette priorité de travail revêt une importance fondamentale pour la politique actuelle de nombre de pays européens. Ces dernières années, notamment depuis l'élargissement de l'Union européenne, en 2004, les jeunes ont migré en grand nombre au sein de l'Europe et les circuits migratoires sont devenus de plus en plus flexibles et ouverts. De nombreux jeunes mènent ainsi des vies transnationales, avec des liens économiques, sociaux, culturels et personnels s'étendant à une multitude de lieux et réseaux. Parallèlement, ils sont souvent confrontés à une précarité professionnelle et économique accrue et exposés à diverses formes de discrimination et de vulnérabilité dans l'État qui les accueille. De plus, les pays riches européens voient affluer chez eux un nombre sans cesse croissant de personnes pauvres, parmi lesquelles beaucoup de jeunes, en provenance des pays du Sud, et dans les réponses qu'elles apportent, les politiques doivent souvent concilier la nécessité d'intégrer davantage de travailleurs de tous niveaux dans des économies en forte demande de main-d'œuvre avec la volonté de surmonter, ou d'exploiter, comme c'est trop souvent le cas, les réactions d'hostilité de la population à l'encontre des migrants non européens. Le contexte politique de la « guerre contre le terrorisme » a placé de nombreuses minorités non européennes, mais tout particulièrement les jeunes d'origine arabe, sous la surveillance intense de la population et de l'État, maints jeunes issus de milieux migrants devenant dès lors suspects. Le secteur jeunesse devra continuer à travailler avec ses partenaires de longue date pour promouvoir le dialogue interculturel et les activités de lutte contre la discrimination, tout en mobilisant les réseaux de jeunes citoyens ordinaires qui luttent activement contre l'intolérance et le racisme institutionnels et populaires, dans différents contextes. Dans les sociétés d'après-conflit, il est nécessaire d'apporter aux jeunes un soutien permanent pour faire avancer les processus délicats et multidimensionnels de la transformation des conflits, car ils s'efforcent de proposer de nouveaux modes de participation à même de modifier les formes et identités politiques conflictuelles favorisant le statisme.

## ANNEXE II

### Carte d'identité du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe

#### 1. Le Conseil de l'Europe et les jeunes

Le Conseil de l'Europe veut encourager plus de jeunes à s'engager activement dans le renforcement de la société civile européenne et dans la défense des droits de l'homme, de la diversité culturelle et de la cohésion sociale. Il veut aussi concevoir et promouvoir des politiques de jeunesse visant notamment la participation des jeunes. La Direction de la jeunesse et du sport (DJS) réunit déjà régulièrement des jeunes, des associations et des réseaux de jeunes, des agences gouvernementales et des experts, pour qu'ils discutent des politiques actuelles et des objectifs futurs et donnent leur avis. Elle encourage par ailleurs le développement d'associations, de réseaux et d'initiatives de jeunes, et promeut la coopération internationale dans ce domaine.

L'attachement du Conseil de l'Europe à favoriser une plus grande participation des jeunes trouve sa pleine expression dans son système de cogestion. Ainsi, des représentants d'organisations non gouvernementales de jeunesse (ONG) siègent avec des fonctionnaires gouvernementaux au sein de comités chargés de définir les priorités du secteur de la jeunesse et de formuler des recommandations sur les futurs budgets et programmes. Leurs propositions sont ensuite adoptées par le Comité des Ministres, l'instance décisionnaire du Conseil de l'Europe.

Ces priorités sont mises en oeuvre au moyen de diverses activités, et notamment des stages de formation, des sessions d'étude, des stages interculturels de langue, des séminaires, des réunions et des visites d'experts, des travaux de recherche, des publications et des conseils sur le développement des politiques de jeunesse. Les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et Budapest, ainsi que le Fonds européen pour la Jeunesse, sont des instruments vitaux pour la mise en oeuvre de ces activités.

#### 2. Cogestion

L'attachement du Conseil de l'Europe à favoriser une plus grande participation des jeunes trouve sa pleine expression dans son système de cogestion. Ainsi, des représentants d'organisations non gouvernementales de jeunesse (ONG) siègent avec des fonctionnaires gouvernementaux au sein de comités chargés de définir les priorités du secteur de la jeunesse et de formuler des recommandations sur les futurs budgets et programmes. Leurs propositions sont ensuite adoptées par le Comité des Ministres, l'instance décisionnaire du Conseil de l'Europe.

**Le Comité Directeur Européen pour la Jeunesse (CDEJ)** rassemble les représentants des ministères ou départements responsables des questions de jeunesse dans les quarante-huit états membres de la Convention culturelle européenne. Le CDEJ favorise la coopération intergouvernementale dans le secteur de la jeunesse et offre un espace de comparaison des politiques nationales, l'échange de bonnes pratiques et la rédaction de textes normatifs, telle que la Recommandation no R (97) 3 sur la participation des jeunes et l'avenir de la société civile ou la Convention sur un service volontaire transnational pour les jeunes. Le CDEJ prépare en outre les Conférences des Ministres européens responsables de la jeunesse et rédige les instruments juridiques réglementant la mise en oeuvre des politiques de jeunesse dans les états membres.

**Le Conseil consultatif sur la Jeunesse (CCJ)** réunit trente représentants d'organisations et de réseaux de jeunesse non gouvernementaux. Il fournit les avis et les apports des ONG de jeunesse concernant toutes les activités du secteur de la jeunesse, et veille à ce que les jeunes soient associés à d'autres activités du Conseil de l'Europe.

**Le Conseil mixte sur la Jeunesse (CMJ)** est un organe de codécision qui réunit tous les membres du CDEJ et du Conseil consultatif. C'est lui qui propose les objectifs prioritaires, les buts et les enveloppes budgétaires du secteur de la jeunesse.

**Le Comité de programmation sur la Jeunesse** est un organe de codécision composé de huit membres du CDEJ et huit membres du Conseil consultatif. Il établit, supervise et évalue les programmes des Centres européens de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse.

### 3. Coopération intergouvernementale

Au sein de la Direction de la jeunesse, le **Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ)**, composé de hauts fonctionnaires des États membres du Conseil de l'Europe et des Parties contractantes à la Convention culturelle, est chargé :

- de promouvoir la coopération intergouvernementale et servir de cadre à l'examen des politiques nationales de jeunesse en vue d'actions concertées sur des questions relatives à la situation des jeunes dans la société ;
- de stimuler l'échange d'informations, de documentations et d'expériences ;
- de préparer et assurer le suivi des conférences des ministres responsables de la jeunesse ;
- de conseiller le Comité des Ministres sur les moyens d'assurer un suivi approprié des suggestions d'intérêt commun issues des programmes des CEJ et du FEJ ;
- de coopérer avec le Conseil de direction et le Comité consultatif des CEJ et du FEJ dans les domaines de sa compétence ainsi qu'avec d'autres comités directeurs ou ad hoc dans la mise en oeuvre de projets communs.

Un aspect important du programme de travail intergouvernemental est la réalisation d'analyses internationales de politiques nationales de jeunesse dans les pays membres, à la demande des gouvernements. A partir d'un rapport national d'évaluation, ainsi que sur la base de visites d'étude, une équipe internationale d'experts rédige un rapport international d'évaluation, lequel est ensuite présenté lors d'une audition publique dans le pays, puis aux organes statutaires du secteur jeunesse. A ce jour, quinze analyses internationales ont été réalisées.

Le CDEJ est également responsable de l'organisation des conférences du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la jeunesse. La première conférence s'est tenue à Strasbourg en 1985 ; elle a été, avec la semaine européenne de la jeunesse – contribution spécifique du Conseil de l'Europe à l'année internationale jeunesse – l'un des événements marquants de cette année en Europe.

Depuis lors, les ministres se rencontrent périodiquement (Oslo 1987, Lisbonne 1990, Vienne 1993, Bucarest 1998, Thessalonique 2002, Budapest 2005). Ces conférences permettent un échange de vues et une coordination des politiques nationales de jeunesse et de recommander des actions communes à l'échelon européen.

### 4. Les Centres européens de la jeunesse

Les Centres européens de la jeunesse (CEJ) à Strasbourg et Budapest sont des structures permanentes chargées de mettre en oeuvre la politique et le programme du Conseil de l'Europe en matière de jeunesse. Ce sont des centres internationaux de formation, de réunion et d'éducation accueillant la plupart des activités menées dans le secteur de la jeunesse. Ils offrent un cadre de travail souple et moderne propice à la tenue d'activités internationales et disposent de salles de réunions équipées pour l'interprétation simultanée, de centres d'information ainsi que d'installations audiovisuelles et informatiques.

Le Centre européen de la jeunesse de Strasbourg a été créé en 1972. Il abrite aussi la Fonds européen pour la jeunesse et le Fonds de solidarité pour la mobilité des jeunes. Le Centre européen de la jeunesse de Budapest a été créé et inauguré en 1995. C'est le premier service permanent du Conseil de l'Europe à avoir été établi dans un pays d'Europe centrale et orientale. Ses locaux ont aimablement été offerts par la République hongroise.

Les centres européens de la jeunesse gèrent un programme annuel de 40 à 50 activités en collaboration étroite avec des organisations internationales non-gouvernementales de jeunesse (NGYOs), qui couvrent par leur diversité de nombreux pôles d'intérêts: organisations politiques, socio-éducatives, confessionnelles, syndicales, du monde rural, estudiantines, environnementales, etc.

## 5. Le Fonds européen pour la Jeunesse

Créé en 1972, le Fonds Européen pour la Jeunesse (FEJ) est un établissement du Conseil de l'Europe qui apporte un soutien financier aux activités européennes de jeunesse. Son budget annuel s'élève à environ 3 millions d'Euros. Depuis 1972, plus de 300 000 jeunes, âgés entre 15 et 30 et pour la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe, ont bénéficié directement des activités soutenues par le FEJ. En 2007, le FEJ a soutenu environ 300 projets impliquant plus de 15 000 jeunes.

Son but est d'encourager la compréhension et la coopération dans le respect des valeurs fondamentales promues par le Conseil de l'Europe, en particulier les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance et la solidarité.

Le FEJ apporte ainsi son soutien financier aux activités suivantes entreprises par des organisations et réseaux non gouvernementaux de jeunesse ou par d'autres structures non gouvernementales impliquées dans des domaines de travail de jeunesse présentant un intérêt pour la politique et l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse:

- Manifestations à caractère européen dans les domaines éducatif, social, culturel et humanitaire ;
- Activités ayant pour but de favoriser la paix et la coopération en Europe ;
- Activités destinées à favoriser une coopération plus étroite et une meilleure compréhension parmi les jeunes d'Europe, en particulier par le développement de l'échange d'informations ;
- Activités visant à encourager l'entraide en Europe et dans les pays en développement dans les domaines éducatif, social et culturel ;
- Etudes, recherches et documentation sur les questions relatives à la jeunesse.

***Le Fonds de solidarité pour la mobilité des jeunes*** a été créé en partenariat entre le Conseil de l'Europe et l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC) en 1994, en vue d'encourager et faciliter la mobilité des jeunes issus de milieux défavorisés.

En prélevant l'équivalent d'un EURO sur la vente de chaque carte Inter Rail, l'Union Internationale des Chemins de fer permet d'offrir, chaque année, aux jeunes européens les plus démunis l'opportunité de participer à des projets internationaux afin qu'ils puissent s'engager sur la voie des échanges et de la découverte. Le Fonds s'adresse uniquement aux jeunes de milieux défavorisés ou des zones économiquement faibles et est destiné à couvrir le voyage en train de ces jeunes participant aux activités éducatives internationales.

## 6. Partenariats et coopération

La Direction de la Jeunesse et du Sport coopère avec des organisations et institutions telles que :

- Des organisations, réseaux et initiatives non gouvernementaux
- Des services de jeunesse et des structures de jeunesse
- Des formateurs dans les domaines de l'éducation non formelle et de la jeunesse
- Des chercheurs et des institutions de recherche
- Les autorités et gouvernements nationaux
- Des organisations internationales comme l'ONU, l'UNESCO et l'UNICEF

- L'Union européenne

Etant donné que les questions de jeunesse et que les préoccupations des jeunes se rapportent à tous les domaines de la société, La Direction de la Jeunesse et du Sport travaille en étroite coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe tels que :

- La Direction Générale des droits de l'homme et des Affaires juridiques, sur la formation dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme, la lutte contre le racisme et la discrimination, la violence fondée sur les genres et la participation des jeunes femmes à la vie politique ;
- La Direction Générale de la Cohésion sociale sur la participation et la citoyenneté des responsables de jeunes issus des minorités ;
- La Direction Générale des Affaires politiques sur la résolution de conflit et la médiation avec les jeunes originaires de régions en crise ;
- L'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux sur la participation des jeunes au niveau local et dans les institutions démocratiques locales et régionales.

Dans ce contexte, un certain nombre d'accords et de partenariats spécifiques ont été mis en place tels que :

- Le partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse ;
- Un accord de partenariat avec l'Agence européenne pour l'information et le conseil aux jeunes (ERYICA) ;
- Un Accord Partiel sur la Carte jeunes.

***Partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans les domaines des politiques de jeunesse, de la recherche et du travail de jeunesse***

En 1998, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont décidé d'entreprendre une action commune dans le domaine de la formation européenne des animateurs de jeunesse. Les deux institutions ont par conséquent pris un accord de partenariat dont l'objectif était de *"promouvoir une citoyenneté et une société civile actives en Europe en donnant un élan à la formation de travailleurs et d'animateurs de jeunesse travaillant dans un cadre européen"*. Cet accord a depuis été renouvelé à plusieurs reprises, et des accords supplémentaires ont été pris dans les domaines de la recherche en matière de jeunesse, et de la coopération euro-méditerranéenne.

En 2005, toutes les activités du partenariat ont été fusionnées dans un cadre unique *L'accord de partenariat*, qui se focalise sur les thèmes suivants:

citoyenneté européenne

éducation aux droits de l'homme et dialogue interculturel;

normes de qualité et reconnaissance du travail et de la formation de jeunesse;

meilleure connaissance et compréhension de la jeunesse;

développement des politiques de jeunesse.

Le partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse réunit l'expérience des deux institutions en matière d'éducation non formelle, de politique de jeunesse, de recherche et de pratiques du travail de jeunesse.

Toutes les activités et les publications du partenariat accroissent l'échange d'expérience et de bonnes pratiques entre les acteurs impliqués, sont incorporées dans un dialogue structuré et contribuent à la mise en oeuvre des objectifs politiques des deux partenaires.

Depuis 1998, plus de 1.200 jeunes ont directement participé à ces activités, et de nombreux autres ont pu profiter de cette expérience par le biais des publications du partenariat.

## 7. Publications de la Direction de la Jeunesse et du Sport

La Direction de la jeunesse publie régulièrement des ouvrages, qu'ils soient ISBN ou non. Ces publications sont le résultat des activités, des programmes et de la recherche menés par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

Les publications ISBN peuvent être commandées en ligne, sur le site des [Editions du Conseil de l'Europe](#) ou en adressant un courrier aux Editions du Conseil de l'Europe, F- 67075 Strasbourg. Fax: +33 (0)388 41 39 10 ; Tel: + 33 (0) 388 41 25 81- <http://book.coe.int/> / [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)

Les autres publications peuvent être obtenues en écrivant à [youth@coe.int](mailto:youth@coe.int) ou en consultant ce site [[www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)].

Des bibliographies rédigées par thème peuvent vous aider à trouver des publications selon vos domaines d'intérêt.

Des rapports d'activités peuvent également être consultés en ligne: séminaires, [sessions d'études](#), [stages de formation](#)...

Le Centre européen de la jeunesse de Budapest gère son propre site internet, qui offre de nombreuses [ressources en ligne](#).

Du matériel d'information sur la Direction de la jeunesse, ses programmes, ses activités, sont disponibles sur simple demande à [youth@coe.int](mailto:youth@coe.int).

Le programme de partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse met également à disposition de très nombreuses publications et matériels:

**Tkits** – Les Tkits (manuels de formation) sont des publications thématiques rédigés par des formateurs jeunesse expérimentés.

Il s'agit de manuels conviviaux destinés à la formation et aux sessions d'étude. Les 10 manuels publiés à ce jour peuvent être consultés – dans plusieurs versions linguistiques – sur le [site du partenariat](#).

**Le magazine Coyote** – Revue sur des questions concernant la jeunesse / la formation / l'Europe, publiée une ou deux fois par an. Elle est essentiellement destinée aux responsables et formateurs d'organisations de jeunesse. Elle comprend des articles rédigés par des travailleurs jeunesse expérimentés ainsi que par des spécialistes de la formation des travailleurs jeunesse au plan européen. [Disponible en ligne](#)

**ANNEXE III****Liste des principaux textes du Conseil de l'Europe relatifs à la jeunesse**Textes adoptés par le Comité des Ministres*Recommandations*

Recommandation n° R (79) 3 concernant l'insertion des jeunes dans le monde du travail

Recommandation n° R (82) 4 sur la prévention des problèmes liés à l'alcool en particulier parmi les jeunes;

Recommandation n° R (88) 6 sur les réactions sociales au comportement délinquant des jeunes issus de familles migrantes;

Recommandation n° R (90)7 concernant l'information et les conseils à donner aux jeunes en Europe;

Recommandation n° R (92) 7 relative à la communication et à la coopération dans le domaine de la recherche sur la jeunesse en Europe;

Recommandation n° R (92)11 sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes;

Recommandation n° R (95)18 sur la mobilité des jeunes;

Recommandation n° R (97) 3 sur la participation des jeunes et l'avenir de la société civile;

Recommandation (2003) 8 sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes;

Recommandation (2004) 13 relative à la participation des jeunes à la vie locale et régionale;

Recommandation (2006) 1 sur le rôle des conseils nationaux de jeunesse dans le développement des politiques de jeunesse;

Recommandation (2006) 14 relative à la citoyenneté et la participation des jeunes à la vie publique;

*Résolutions*

Résolution (67) 13: La presse et la protection des jeunes;

Résolution (69) 6: Le cinéma et la protection des jeunes ;

Résolution (72) 17 relative au Fonds européen pour la jeunesse;

Résolution (91) 20 instituant un Accord Partiel en matière de cartes jeunes destiné à promouvoir et à faciliter la mobilité des jeunes en Europe;

Résolution (98) 6 sur la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe;

Résolution (98) 31 relative aux Statuts du Centre européen de la Jeunesse et aux Statuts du Fonds européen pour la Jeunesse;

Résolution ResAP (2003) 1 instituant un Accord partiel en matière de Carte Jeunes destiné à promouvoir et à faciliter la mobilité des jeunes en Europe;

Résolution (2003) 7 sur la politique du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse.

#### *Autres textes*

CM/Del/Dec (98)648 concernant la décision du Comité des ministres de faire du centre européen de la jeunesse de Budapest une structure permanente du Conseil de l'Europe.

#### Textes adoptés par l'Assemblée parlementaire

##### *Recommandations*

Recommandation 592 (1970) Problèmes de jeunesse en Europe;

Recommandation 593 (1970) sur la situation des jeunes travailleurs ;

Recommandation 758 (1975) Participation collective des jeunes;

Recommandation 776 (1976) Situation de la jeunesse rurale et agricole en Europe;

Recommandation 902 (1980) Coopération des jeunes en Europe;

Recommandation 1019 (1985) Participation des jeunes à la vie politique et institutionnelle;

Recommandation 1023 (1986) Chômage des jeunes;

Recommandation 1191 (1992) Echanges de jeunes travailleurs après les changements révolutionnaires de 1989;

Recommandation 1293 (1996) Centre européen de la jeunesse de Budapest;

Recommandation 1364 (1998) Coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et les récentes propositions de changement de structure;

Recommandation 1437 (2000) Education non formelle;

Recommandation 1530 (2001) Situation et perspectives de la jeunesse rurale;

Recommandation 1585 (2002) Activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse;

Recommandation 1596 (2003) sur la situation des jeunes migrants ;

Recommandation 1632 (2003) Adolescence en détresse : une approche sociale et sanitaire du mal-être des jeunes;

##### *Résolutions*

Résolution 20 (1950) Problèmes sociaux de la jeunesse;

Résolution 303 (1965) Travaux de l'Assemblée dans le domaine de la jeunesse;

Résolution 464 (1970) Création d'un Fonds européen de la jeunesse;

Résolution 1152 (1998) Coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et les récentes propositions de changement de structure;

Textes adoptés par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

*Recommandations*

Recommandation 53 (1999) sur les politiques pour les enfants/adolescents déshérités et les familles;

Recommandation 59 (1999) sur "EUROPE 2000 – la participation des jeunes : une jeunesse citoyenne ";

Recommandation 128 (2003) sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale;

Recommandation 174 (2005) L'éducation des jeunes au développement durable : le rôle des régions;

Recommandation 242 (2008) sur l'intégration et la participation des jeunes aux niveaux local et régional.

*Autres textes*

Charte européenne sur la participation des jeunes dans la vie locale et régionale (1992)

Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale (2003)

Déclaration de la Conférence sur les jeunes, acteurs dans leurs villes et leurs régions (2002).